



L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LES JUIFS

Peu de temps après son élection, après avoir annoncé sa venue à Cologne en août 2005 pour les Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ), le pape Benoît XVI a informé l'ambassadeur d'Israël au Vatican qu'il avait l'intention de visiter la principale synagogue de Cologne durant son voyage en Allemagne. Continuant ainsi l'œcuménisme de Jean Paul II, qui avait visité la synagogue de Rome en 1986, Benoît XVI deviendra ainsi le deuxième pape de l'histoire à se rendre dans un lieu de culte juif...

Un article paru il y a quelques années¹ résumait ainsi "La question juive" pour l'Église avant Vatican II : *Les Juifs sont les descendants du peuple qui, bien qu'élu, de préférence à tous les autres, pour préparer la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ, L'a rejeté, à l'exception d'« un reste d'élu » (Rom. XI, 15). Or, bien que toutes les prophéties messianiques bien connues des Juifs se soient vérifiées en Lui et bien qu'Il ait confirmé ses paroles et sa doctrine par le sceau divin des miracles, ils L'ont persécuté et, après avoir plusieurs fois essayé de l'assassiner, ils ont enfin obtenu du procureur romain Ponce Pilate sa mise à mort. Ce sont les descendants des Juifs qui, bien que Notre Seigneur Jésus ait donné par sa Résurrection la preuve suprême de sa divinité et bien*

que les Apôtres aient multiplié les miracles en son Nom, se sont obstinés dans leur refus et se sont mis à persécuter le Christ dans son Église (cf. Actes IX, 5), non seulement en Judée, mais dans le monde entier partout où il y avait une communauté juive où l'Évangile fût prêché.

Les Juifs qui réclament « l'établissement d'un état national pour le peuple juif sur la terre d'Israël qui serait protégée par les lois des peuples du monde » en sont les descendants. Au début de son pontificat, saint Pie X (pape de 1903 à 1914) fut sollicité par Théodore Herzl (1860-1904), fondateur de l'idée d'un état juif et théoricien du prétendu "antisémitisme", pour soutenir le mouvement de retour des Juifs à Sion. Il lui répondit avec

franchise : « *Nous n'approuverons jamais le mouvement sioniste (...) il n'est pas en Notre pouvoir d'empêcher que les Juifs aillent à Jérusalem, pourtant, s'ils y vont, Nous ne pourrons jamais approuver le fait accompli. Les Juifs n'ont pas reconnu Notre-Seigneur, et Nous, par conséquent, ne pouvons reconnaître le peuple juif* »². Par ces mots, saint Pie X exprimait, non pas un sentiment antisémite ou raciste, mais la fidélité de l'Église de Jésus-Christ à son fondateur : les Juifs d'aujourd'hui perpétuent leur refus de Notre Seigneur Jésus-Christ, Messie et vrai Fils de Dieu.

Le philosophe Jacques Maritain

Maritain fut le premier et, à l'époque, le seul intellectuel chrétien, à prendre fait et cause pour le peuple juif. Il le fit la première fois dans un article intitulé « À propos de la "question juive" », publié dans *La Vie spirituelle* de juillet 1921. Au point de vue politique et social, il reconnaissait « qu'un peuple essentiellement messianique comme le peuple juif, dès l'instant qu'il refuse le vrai Messie, jouera fatalement dans le monde un rôle de subversion », et « la nécessité évidente d'une lutte de salut public contre les sociétés secrètes judéo-maçonniques et contre la



Maritain

finance cosmopolite, de là même la nécessité d'un certain nombre de *mesures générales de préservation* ». Mais pour lui, ces mesures de préservation « étaient plus aisées à déterminer au temps où la civilisation était officiellement chrétienne (...) » et il ne lui « paraît pas impossible de trouver l'équivalent (...) en créant un État juif en Palestine ». Et au point de vue spirituel et théologique, Maritain déclare que les écrivains catholiques, tout en « devant à leur foi de se garder de toute haine et de tout mépris à l'égard de la race juive » et « devant dénoncer et combattre les Juifs dépravés qui mènent avec des chrétiens apostats, la Révolution antichrétienne », « doivent se garder de fermer la porte du royaume des cieux devant les âmes de bonne volonté ».

Réponse de Marcel De Corte

En mars 1939, en guise de réfutation, Marcel De Corte fit paraître dans *La Revue catholique des idées et des faits* un article intitulé « Jacques Maritain et la "question juive" » :

« *Nous ne professons personnellement ni anti-sémitisme ni philo-sémitisme. Nous jugeons philosophiquement inadmissible une politique raciste. Nous savons qu'Israël est marqué du sceau de Dieu, sceau terrible et brûlant. Nous*

savons qu'il y a une sorte de péché originel d'un nouveau genre à naître Juif. (...) L'erreur de M. Maritain nous semble donc d'avoir confondu en une abstraction réalisée sous le nom de Corps mystique d'Israël, d'une part, la réprobation surnaturelle à laquelle la mort de Dieu qu'Israël a décidée le voue, d'autre part, l'élection naturelle d'Israël au titre de peuple de Dieu, celle-ci étant révoquée par l'avènement du Christ, frère de tous les hommes, celle-là étant perpétuée jusqu'au jour où Israël réintégrera l'humanité sauvée. L'élément négatif et l'élément positif se sont contaminés réciproquement en une sorte de monstre où nature et surnature s'entrecroisent et échangent leurs termes. (...) La promesse de conversion globale d'Israël à l'expiration des temps éclaire cette situation mystérieuse d'un peuple qui, seul de tous les peuples, conserve à travers l'histoire son obstination et son aveuglement. (...)

Il nous paraît que la solution du problème juif actuel, sous son aspect économique et politique, ne peut guère être différente de la solution adoptée par le Moyen âge, quand dominait son aspect religieux. Dans les deux cas, l'isolement s'impose : la doctrine de la capacité du Juif à être assimilé a fait définitivement faillite. Mais qui dit isolement dit statut particulier et exclut la complète égalité des droits, celle-ci entraînant automatiquement en quelque sorte une insupportable suprématie des Juifs dans

les cadres et à la direction des rouages essentiels de la Cité. (...) Il y a une distinction essentielle entre l'antisémitisme condamné par la morale et par l'Église, et l'élaboration d'un statut juridique isolant les Juifs dans l'État dont ils sont les hôtes et où ils doivent remplir leur rôle d'hôtes. Le peuple chrétien ne peut pas haïr le peuple juif, il doit s'en garder, sans hostilité, mais aussi sans faiblesse. Le chrétien doit s'efforcer d'aimer le Juif, même s'il est son ennemi. C'est peut-être dans cette superposition ou cette intrication de la charité individuelle et de la sévérité collective que gît la solution du problème juif... ».

L'abbé Charles Journet

Dans un essai³ rédigé avant et pendant la Seconde Guerre mondiale, l'abbé Charles Journet adressait aux Juifs un rappel : « Quand les Juifs rendent l'Église responsable, pour les avoir accusés devant l'histoire de déicide, de leurs immenses malheurs, ils oublient que Dieu, que Yahvé lui-même, en les choisissant comme unique peuple messianique et théophile, devait les rendre odieux et les désigner à l'hostilité du monde et des peuples païens, longtemps avant l'Incarnation, longtemps avant le déicide. (...) Le déicide est venu. Il a empêché les Juifs, qui en furent l'instrument, de passer de l'état de nation messianique à l'état d'Église messianique, de l'état provisoire de nation théophile à l'état définitif de royaume de Dieu

supranational. Qu'ils accusent donc les fautes des chrétiens, nous le voulons bien. Mais qu'ils cherchent à rendre responsable de leur suprême infortune l'Église comme telle, nous n'y pouvons consentir. Ou alors qu'ils l'accusent en accusant, en même temps qu'elle, ce Dieu, ce Messie, ces Écritures et ces promesses qu'elle n'a pas trouvés ailleurs que dans leur propre sein »⁴.

Les débuts formels du "dialogue"

Après la guerre, les juifs profitèrent de l'émotion générale suscitée par les excès d'Hitler pour imposer leur vision des choses aux hommes d'Église. Dans la petite station de Seelisberg (en Suisse) eut lieu, du 30 juillet au 5 août 1947, une conférence internationale réunissant une soixantaine de personnalités juives, protestantes et catholiques, représentant une douzaine de nationalités. Cheville ouvrière de cette conférence, organisée sous l'égide du *Council of Christians and Jews*⁵ (CCJ), l'historien juif et français Jules Isaac rédigea un document de travail préparatoire intitulé « *De l'antisémitisme chrétien et des moyens d'y remédier par un redressement de l'enseignement chrétien* ».

Plusieurs personnalités catholiques participèrent aux débats : l'abbé Charles Journet, alors

directeur du séminaire de Fribourg, le père Paul Démann de Louvain et le P. de Menasce de Fribourg, tous deux juifs convertis. Le philosophe Jacques Maritain, empêché, assura les conférenciers de sa réflexion épistolaire. Cette rencontre aboutit à une liste de recommandations connue sous le nom de *Dix points de Seelisberg* :

- 1. Rappeler que c'est le même Dieu vivant qui nous parle à tous, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.*
- 2. Rappeler que Jésus est né d'une Vierge juive, de la race de David et du Peuple d'Israël, et que Son amour éternel et Son pardon embrassent son propre peuple et le monde entier.*
- 3. Rappeler que les premiers disciples, les Apôtres et les premiers martyrs étaient juifs.*
- 4. Rappeler que le précepte fondamental du Christianisme, celui de l'amour de Dieu et du prochain, promulgué déjà dans l'Ancien Testament, et confirmé par Jésus, oblige "Chrétiens et Juifs" dans toutes les relations humaines, sans aucune exception.*
- 5. Éviter de rabaisser le judaïsme biblique ou post-biblique dans le but d'exalter le Christianisme.*



Les participants à la conférence de Seelisberg

6. Éviter d'user du mot "juifs" au sens exclusif de "ennemis de Jésus" ou de la locution "ennemis de Jésus" pour désigner le peuple juif tout entier.

7. Éviter de présenter la Passion de telle manière que l'odieux de la mise à mort de Jésus retombe sur les Juifs seuls (...)

8. Éviter de rapporter les malédictions scripturaires et le cri d'une foule excitée : "Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants", sans rappeler que ce cri ne saurait prévaloir contre la prière infiniment plus puissante de Jésus : "Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font".

9. Éviter d'accréditer l'opinion impie que le peuple juif est réprouvé, maudit, réservé pour une destinée de souffrances.

10. Éviter de parler des Juifs comme s'ils n'avaient pas été les premiers à être de l'Église.

La liturgie du Vendredi Saint

De nombreuses démarches furent ensuite effectuées par le *Council of Christians and Jews* (CCJ) auprès du Saint-Siège en vue d'obtenir la révision de l'oraison dite *Pro perfidis Judaëis* chantée le Vendredi Saint. Elle contenait les termes latins "*perfidis*" et "*perfidia judaica*" pour signifier l'incrédulité et l'infidélité des Juifs qui ont rejeté Notre Seigneur Jésus-Christ. Au VIII^e siècle cette dé-

signation de l'infidélité des juifs fut accentuée par la suppression, avant l'oraison, de l'agenouillement et de la prière silencieuse qui précédaient toutes les autres demandes. Jules Isaac obtient une audience (16 oct. 1949) auprès du pape Pie XII et plaida pour une révision complète des prières du Vendredi Saint ainsi que pour une reconnaissance des *Dix points de Seelisberg* que Pie XII d'ailleurs ne connaissait pas.

Ces démarches aboutirent à deux rectifications : l'agenouillement et la prière silencieuse pour les Juifs furent rétablis, dans le cadre de la réforme liturgique de la Semaine Sainte, par le décret *Maxima Redemptionis nostrae mysteria* (16 nov. 1955).

Pour le premier Vendredi Saint qui suivit son élection au pontificat, Jean XXIII fit savoir aux paroisses par une circulaire du Vicariat de Rome, datée du 21 mars 1959, que les mots "perfides" et "perfidie" seraient supprimés. On devait dire désormais : « *Prions pour les Juifs* », et « *Dieu qui n'exclut pas même les Juifs de la miséricorde...* ». Il fit étendre cette mesure à l'Église universelle par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites daté du 5 juillet 1959. Après le Concile Vatican II, en 1966, une nouvelle formule fut mise en usage



par le pape Paul VI ; puis, lors de l'édition définitive du nouveau missel, en 1969, fut adoptée une toute nouvelle invocation, dans l'esprit des *Dix points de Seelisberg*...

Le Concile Vatican II

Le changement d'oraison le Vendredi Saint met bien en évidence le changement d'esprit qui s'opéra au cours du Concile Vatican II. Quelques mois avant la promulgation définitive de la partie de la Déclaration conciliaire *Nostra Aetate* (§4) qui traite du peuple juif, Mgr Louis-Marie Carli, évêque de Segni et membre, avec Mgr Marcel Lefebvre, du *Cœtus Internationalis Patrum*, faisait observer⁶ : « *Le peuple juif du temps de Jésus, entendu au sens religieux, c'est-à-dire comme collectivité professant la religion de Moïse, fut responsable solidairement du crime de déicide. La Sainte Écriture légitime la dénomination qu'on a coutume de donner au judaïsme – entendu comme religion – de réprouvé par Dieu... Le fait que saint Paul considère encore Israël comme aimé de Dieu (du moins jusqu'à son temps !) n'annule pas la justice ou l'authenticité de la colère de Dieu. Les juifs peuvent-ils être appelés maudits de Dieu? Il ne s'agit pas d'une malédiction formelle... On veut seulement manifester (ici) une malédiction objective, c'est-à-dire une situation concrète sur laquelle Dieu exprime son jugement de*



condamnation et à laquelle une peine est concrètement liée. Une telle situation a été librement acceptée par Israël. Tant que dure cette libre acceptation, l'état de malédiction objective subsiste avec toutes ses conséquences »⁷.

Mgr Carli essaya d'éclairer les membres du Concile sur ses raisons valables de s'opposer vivement au texte présenté par le cardinal Béa au vote de l'assemblée. Il présenta l'exégèse exacte des textes évangéliques, des Actes des Apôtres et des épîtres de saint Paul, en particulier l'épître aux Romains, par des articles publiés dans la *Palestra del Clero* les 15 février et 1^{er} mai 1965. Il répondit ensuite à l'article d'apologie que le cardinal Béa fit paraître le 6 novembre 1965 dans *La Civiltà Cattolica* sous le titre : « *Le peuple hébreu dans le plan de salut divin* ».

Cet article du cardinal Béa niait, contre toute évidence, le principe de la responsabilité collective, et réduisait à rien l'exégèse catholique par des « inventions spirituelles » en dialectique. Mgr Carli eut beau jeu de

prouver la validité essentielle de son premier article, dans la fidélité à interpréter les textes de la Sainte Ecriture, et, de toute façon, de montrer l'arbitraire et le manque de fondement des conclusions que le cardinal Béa tirait de ces mêmes textes, mais une grande partie des Pères conciliaires ne le suivirent pas.

Jean Paul II et Benoît XVI

Préparé par la conférence de Seelisberg, lancé par le Concile Vatican II, ce "dialogue" entre le catholicisme et le judaïsme a d'une certaine manière été concrétisé par le pape Jean Paul II lors de sa visite dans la synagogue de Rome, en 1986. Répondant à l'invitation du Grand rabbin Elio Toaff, Jean Paul II a été le premier pape, depuis saint Pierre, à pénétrer dans une synagogue. Aux Juifs rassemblés dans la synagogue, il a dit : « Vous êtes nos frères préférés et, d'une certaine manière, nos frères aînés ». Ce "dialogue" a abouti encore à la visite de Jean Paul II en Israël, pour le jubilé de l'an 2000, marquée par un discours à Yad Vashem, le mémorial de la Shoah à Jérusalem, et une prière devant le mur des Lamentations, vestige du temple détruit par les Romains. Enfin, dans

son testament spirituel, le pape Jean Paul II « *embrassait, reconnaissant, tous les évêques du monde* », « *tous les frères chrétiens – non catholiques !* », « *le Rabbin de Rome et les nombreux représentants des religions non chrétiennes !* », les « *représentants du monde de la culture, de la science, de la politique, des moyens de communications sociales !* ».



Au lendemain de l'élection du pape Benoît XVI, la Conférence des rabbins européens a salué le nouveau pape, « *avocat de longue date d'un dialogue positif* » et « *digne successeur du*

pape Jean Paul II, un homme qui a ouvert une nouvelle ère positive dans les relations entre l'Église catholique et le judaïsme ». Le grand rabbin de France Joseph Sitruk, président de la Conférence, ajoutait d'ailleurs : « *Les progrès remarquables réalisés par l'Église catholique ces dernières années, notamment la visite historique du pape défunt en Israël en 2000, n'auraient pu intervenir sans le fort soutien théologique du cardinal Ratzinger* ». Il s'est dit certain que « *toutes les avancées initiées par le pape Jean Paul II dans les relations avec la foi juive se poursuivront loyalement grâce à son successeur* ».

Le pape Benoît XVI a exprimé sa volonté de « poursuivre le dialogue »

et de « renforcer la collaboration » avec la communauté juive dans son message adressé le 21 avril au Grand rabbin de Rome, Riccardo Di Segni, en réponse à un télégramme que ce dernier lui avait adressé la veille. Durant l'homélie qu'il a prononcée, lors de la cérémonie d'inauguration de son pontificat, il a fait une allusion particulière au peuple juif : « *Chers Frères du peuple juif, auxquels nous sommes liés par un grand patrimoine spirituel commun qui plonge ses racines dans les promesses irrévocables de Dieu...* ». Benoît XVI a encore annoncé qu'il se rendrait à la synagogue de Cologne en août prochain. Il a déjà reçu, le 9 juin dernier, 25 membres des principales institutions juives internationales et leur a déclaré : « *A la suite du Concile, mes prédécesseurs, Paul VI d'abord, et de manière plus affirmée Jean Paul II, ont donné une impulsion forte pour améliorer nos relations avec le monde juif. Mon intention est de suivre leur voie* ».

Le chemin parcouru

Les déclarations des derniers papes, leurs gestes en faveur du peuple juif, nous font mesurer le chemin parcouru depuis l'avertissement que les Pères Assomptionnistes donnaient dans leur journal *La Croix* à la fin du XIX^e siècle : « *Les Juifs proclameront un jour un faux Christ qu'ils reconnaîtront après avoir repoussé le vrai Christ, et celui-là sera l'Antéchrist, qui domi-*

nera le monde et régnera à Jérusalem. (...) Nous n'avons pas le droit d'ignorer aujourd'hui que le Juif a la mission de faire le règne de cet Antéchrist (...) La nation de l'Antéchrist est la menace suspendue sur le monde, comme le peuple du Christ est l'espérance de la terre »⁸.

ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD

Notes :

1 – « *Pourquoi la visite de Jean Paul II à la Synagogue* » paru dans le « *Courrier de Rome* » N° 71 de juin 1986.

2 – Cette lettre ne se trouve pas dans les Documents Pontificaux de saint Pie X ; elle est citée par Amos Elon dans *La rivolta degli ebrei*, Rizzoli editore, 1979, pp. 471-472.

3 – Ch. Journet, *Destinées d'Israël. À propos du Salut par les Juifs*, Paris, 1945.

4 – *Op. cit.*, pp. 199-201.

5 – Dont c'est le deuxième colloque après celui d'Oxford (1946).

6 – Il visait un passage contesté de ce document – qui venait d'être soumis au vote des Pères –, où il était question de l'accusation de déicide, et dont voici la teneur : « *Ce qui a été commis durant la Passion du Christ ne peut être imputé ni indistinctement à tous les juifs vivant alors, ni aux juifs de notre temps... Les juifs ne doivent pas être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture* ».

7 – Texte publié, en février 1965, par la *Palestra del Clero*, la grande revue du clergé italien, et traduite partiellement en français dans le livre de René Laurentin, *Juifs*, pp. 110-111.

8 – P. Sorlin, « *La Croix* » et les Juifs (1880-1899). Contribution à l'histoire de l'antisémitisme contemporain, Grasset, Paris, 1967, pp. 150-153.